

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 31 mars 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-trois mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Patrick WALCZAK, M.
Patrick CIBOIS, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Arlette LECACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	Mme Djémaïa TAKARLI
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Djémaïa TAKARLI est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.39/03.23

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2023**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023

Délibération n°: D.39/03.23

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2023**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que sont présentées au Conseil Municipal les grandes lignes du budget Restauration pour 2023 en vue de son approbation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° D.118/11.11 du 3 novembre 2011 par laquelle la Ville de Lillebonne a approuvé l'assujettissement à la TVA du budget annexe Restauration,

Considérant qu'il convient de poursuivre les actions engagées en matière de restauration,

Considérant que le budget primitif 2023 du budget Restauration s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à : **443 829,75 €**

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel GIP à la ville	175 000,00 €
- le remboursement du personnel au CCAS	105 644,00 €
- les prestations de services (fourniture repas GIP)	116 970,00 €
- les autres dépenses (fluides, assurances, location, produits divers).....	43 565,75 €
- les dotations aux amortissements	631,00 €
- le virement à la section d'investissement	2 019,00 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : **443 829,75 €**

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel par le GIP	175 000,00 €
- les redevances et droits des services à caractère social.....	142 590,00 €
- le remboursement de frais par le CCAS	4 350,00 €
- la subvention d'équilibre versée par la Ville	120 000,00 €
- le résultat de fonctionnement reporté	1 889,75 €

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023

Délibération n°: D.39/03.23

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2023**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section de section d'investissement s'élèvent à : 3 000,00 €

Elles comprennent :

- remplacement divers, aspirateur, chariot ménage	3 000,00 €
---	------------

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à : 3 000,00 €

Elles comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement	2 019,00 €
- la dotation aux amortissements	631,00 €
- l'excédent d'investissement reporté.....	350,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le budget primitif 2023 du budget Restauration qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

EUROS

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	321 940,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	120 000,00 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 889,75 €

*** Total des recettes de la section de fonctionnement : 443 829,75 €**

- DEPENSES :

EUROS

Chapitre 011	Charges à caractère général	160 535,75 €
Chapitre 012	Charges de personnel	280 644,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 019,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	631,00 €

*** Total des dépenses de la section de fonctionnement : 443 829,75 €**

Délibération n°: D.39/03.23

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2023**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES :

EUROS

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 019,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	631,00 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	350,00 €

*** Total des recettes de la section d'investissement : 3 000,00 €**

- DEPENSES :

EUROS

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 000,00 €
-------------	-----------------------------	------------

*** Total des dépenses de la section d'investissement : 3 000,00 €**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Djémaïa TAKARLI.